



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maladie de Crohn

Question écrite n° 43636

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des personnes atteintes de la maladie de Crohn. Cette maladie invalidante qui touche 70 000 personnes en France est difficilement guérissable en l'état actuel des connaissances. Or, il semblerait qu'un programme de recherches sur cette maladie soit entrepris par l'INSERM et qu'un financement public aurait été accordé pour ce programme. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer ces informations.

Texte de la réponse

La maladie de Crohn est une maladie inflammatoire chronique de l'intestin dont l'étiologie est inconnue. Six unités INSERM étudient, selon différentes approches, la biologie et la pathologie de l'épithélium digestif et, dans le cadre du budget qui leur est alloué annuellement, chacune de ces unités consacre une partie de celui-ci à la réalisation de travaux correspondant à des recherches sur la maladie de Crohn.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43636

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5263

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 577